

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 21 octobre 2008, à 17 h 02, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Raymond Dion, conseiller
Mme Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0479 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 octobre 2008, en retirant les sommaires décisionnels suivants :

- AT2008-247 intitulé : « *Désapprobation du Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-208-106, pour non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec* ».
- AT2008-249 intitulé : « *Désapprobation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'agrandir la zone CB-7 à même une partie des zones IC-1 et PR-9, REGVSAD-2008-105, pour non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec* ».

- TP2008-056 intitulé : « *Adoption de la politique de déneigement révisée en date du 16 octobre 2008* ».
- TP2008-056 intitulé : « *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le déneigement, R.A.V.Q. 399* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0480

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 9 octobre 2008

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 9 octobre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0481

Adjudication d'un contrat pour l'exploitation de l'incinérateur et de la station des boues (VQ-40202) - AP2008-458 (CT-AP2008-458) — (Ra-1425)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Tiru S.A. », un contrat pour l'exploitation de l'incinérateur et de la station des boues, selon l'option A, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2024, pour un montant de 251 174 326,20 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40202 et à sa soumission en date du 12 septembre 2008. Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi que des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0482

Nomination de monsieur Guy Vachon à titre de membre du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec inc. - DG2008-120 (Ra-1423)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

Il est résolu de nommer monsieur Guy Vachon, ingénieur, travailleur autonome et directeur de construction du projet d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal et membre externe à mandat du comité de construction de l'Aéroport de Québec, à titre de représentant de la Ville, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec inc.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0483

Conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et des Régions, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif au versement d'une aide financière, dans le cadre du sous-volet 1.1 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » - DG2008-127 (Ra-1425)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et des Régions, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du sous-volet 1.1 du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0484

Conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et des Régions, pour et au nom du gouvernement du Québec, relatif au versement d'une aide financière, dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 » - DG2008-128 (Ra-1425)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et des Régions, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme « *Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000* », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0485

Virement de fonds et paiement d'honoraires supplémentaires, à « Mallette SENCRL », dans le cadre de la vérification du rapport financier 2007 - FN2008-060 (CT-FN2008-060) — (Ra-1425)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement d'honoraires supplémentaires, à « Mallette SENCRL », au montant de 56 836,52 \$ incluant les taxes, dans le cadre de la vérification du rapport financier 2007;
- 2° le virement d'un montant de 35 000 \$ au Service des finances, à l'activité 1340400 (Trésorerie) provenant du poste contingent de proximité, pour un montant de 19 390 \$ et du poste contingent d'agglomération, pour un montant de 15 610 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0486

Acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie des lots 1 940 018, 1 944 509, 3 617 245, 3 801 241 et 3 801 242 du cadastre du Québec, imposition d'une servitude réelle et perpétuelle contre une partie du lot 3 801 241 du cadastre du Québec et autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement Les Rivières - GI2008-118 (Ra-1424)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation :

- d'une partie du lot 1 940 018 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de vingt mètres carrés (20 m²), propriété de « Pétroles Esso Canada », tel que montré au plan préliminaire METRO802E.DGN joint en annexe au sommaire décisionnel;
- d'une partie du lot 1 944 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de trente-trois mètres carrés et trois dixièmes (33,3 m²), propriété de « Casse-Croûte Route 66 inc. », tel que montré au plan préliminaire METRO802A-1.DGN joint en annexe au sommaire décisionnel;
- d'une partie du lot 3 617 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de trente mètres carrés et un dixième (30,1 m²), propriété de « Les Restaurants McDonald du Canada ltée », tel que montré au plan préliminaire METRO802F.DGN joint en annexe au sommaire décisionnel;
- d'une partie des lots 3 801 241 et 3 801 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie respective de cent-vingt mètres carrés et neuf dixièmes (120,9 m²) et de cent-quatre-vingt-neuf mètres carrés et six dixièmes (189,6 m²), propriété de « Société Canadian Tire ltée », tel que montré aux plans préliminaires METRO802B-2.DGN et METRO802C-1.DGN joints en annexe au sommaire décisionnel;

2° l'imposition d'une servitude réelle et perpétuelle, d'une superficie de cinquante mètres carrés et trois dixièmes (50,3 m²), permettant l'aménagement d'un trottoir, d'une partie de l'emprise du boulevard Wilfrid-Hamel et toutes autres installations municipales requises pour la Ville, contre le résidu du lot 3 801 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de « Société Canadian Tire ltée », tel que montré au plan préliminaire METRO802B-2.DGN joint en annexe au sommaire décisionnel;

3° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie des lots 1 940 018, 1 944 509, 3 617 245, 3 801 241 et 3 801 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie respective de vingt mètres carrés (20 m²), trente-trois mètres carrés et trois dixièmes (33,3 m²), trente-et-un mètres carrés et un dixième (31,1 m²), cent-vingt mètres carrés et neuf dixièmes (120,9 m²) et cent-quatre-vingt-neuf mètres carrés et six dixièmes (189,6 m²) et à l'imposition d'une servitude réelle et perpétuelle d'une superficie de cinquante mètres carrés et trois dixièmes (50,3 m²) contre le résidu du lot 3 801 241 du susdit cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0487

Acquisition, pour fins municipales d'agglomération, d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'implantation de conduites, contre une partie du lot 1 529 905 du cadastre du Québec et annulation partielle d'une servitude enregistrée sous le numéro 562 125 contre le même lot - Arrondissement Les Rivières - GI2008-119 (CT-GI2008-119) — (Ra-1424)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'implantation de conduites, contre une partie du lot 1 529 905 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale d'environ mille-cent-soixante-douze mètres carrés et trois dixièmes (1 172,3 m²) et la rétrocession partielle, d'une superficie d'environ deux-cent-quatre-vingt-onze mètres carrés (291 m²), de la servitude enregistrée au registre foncier du Québec sous le numéro 562 125, en faveur de la Ville, le tout tel que montré au plan préliminaire SERVFOUCAU2.DGN joint en annexe au sommaire décisionnel par les parcelles « A », « B » et « C » pour la servitude à acquérir et la parcelle « D » pour la servitude à rétrocéder, pour un montant de 52 500 \$, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document intitulé : « *Consentement à l'établissement d'une servitude et annulation partielle d'une servitude existante* » dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0488

Adjudication, à « BPR-Infrastructure inc. », d'un contrat de services professionnels pour l'ingénierie préliminaire de la phase 2 du projet « Divers travaux correctifs de la rivière Lorette », l'ingénierie détaillée de l'instrumentation et contrôle et la mécanique de procédé du canal de crue ainsi que pour les travaux associés à la programmation-configuration, la mise en route et en service et la coordination technique de l'ensemble des phases 1 et 2 dudit projet - IN2008-093 (CT-2173112) — (Ra-1424)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger, de gré à gré, à « BPR-Infrastructure inc. », un contrat de services professionnels en vue de la réalisation de l'ingénierie préliminaire de la phase 2 du projet « *Divers travaux correctifs de la rivière Lorette* » et de l'ingénierie détaillée de l'instrumentation et

contrôle et la mécanique de procédé du canal de crue ainsi que pour les travaux associés à la programmation-configuration, la mise en route et en service et la coordination technique de l'ensemble des phases 1 et 2 dudit projet, pour un montant de 1 557 250 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et à leur proposition d'honoraires en date du 3 juillet 2008, révisée en date du 15 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0489

Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2008-719 (CT-RH2008-719) — (Ra-1424)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

1° d'autoriser les modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

2° d'adopter la nomenclature des emplois ainsi modifiée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0490

Adjudication d'un contrat pour effectuer le service de fourrière à vocation municipale et le centre d'expertises, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2011 (VQ-40610) - AP2008-474 (Ra-1426)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger, à « Larouche Remorquage inc. », un contrat en vue d'offrir les services de fourrière à vocation municipale et de centre d'expertises, aux fins de la compétence du conseil d'agglomération sur son réseau artériel et des articles 209.1 et suivants du *Code de la sécurité routière*, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40610 et à sa soumission.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0491

Dépôt du second état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2008, approbation des virements et ajouts budgétaires pour le deuxième trimestre et dépôt de la liste des transferts entre compétences - FN2008-073 (Ra-1426)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du second état comparatif de l'exercice financier 2008 de la Ville de Québec;
- 2° d'autoriser des virements budgétaires d'un montant de 4 400 151 \$, tel que décrits à l'annexe B1 jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et l'appropriation d'un montant de 1 035 766 \$, selon l'annexe C1 jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 4° de prendre acte de la version préliminaire de la liste du transfert de compétences, pour la période du 1^{er} avril au 24 août 2008, apparaissant à l'annexe D jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° de mandater la direction générale pour mettre en place un plan de réduction des dépenses et des mécanismes, afin de favoriser la réalisation de certains revenus.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0492

Prise d'acte du rapport du chantier 16 sur la réorganisation des activités liées au déneigement - PD2008-004 (Ra-1426)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de prendre acte du rapport du chantier 16 relatif à la réorganisation des activités liées au déneigement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs pour le remorquage et le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008, R.A.V.Q. 408 - AP2008-513 (Ra-1426)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'imposer une tarification de 12 \$ par jour pour le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008 lorsqu'un véhicule est remorqué à partir d'une voie de circulation faisant partie du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

Ce règlement modifie également le même règlement afin d'imposer la tarification applicable à compter du 1^{er} novembre 2008 pour le remorquage à une fourrière d'un véhicule situé sur une voie de circulation faisant partie du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération dans les cas autres que le stationnement effectué en contravention d'un règlement municipal à l'occasion de travaux d'entretien de la voie publique.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement à une aide financière, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2008 - CU2008-082 (Ra-1425)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement aux modalités applicables au versement d'une aide financière gouvernementale au montant de 1 430 000 \$ à la Ville de Québec, dans le cadre du programme « *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* », pour l'année 2008, en vue de l'achat de divers documents, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0495

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 393 - CU2008-082 (Ra-1425)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter de 5 341 \$ le montant de la dépense autorisée ainsi que celui de l'emprunt décrété et d'établir ceux-ci à la somme de 254 573 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0496

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation de deux projets d'habitation sur les lots 1 426 902, 1 426 903 et 1 426 904 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 394 - Arrondissement Charlesbourg - AT2008-228 (Ra-1425)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant la réalisation de deux projets d'habitation multifamiliale sur le territoire formé des lots 1 426 902, 1 426 903 et 1 426 904 du cadastre du Québec dans le cadre du programme de logement social AccèsLogis Québec mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation (L.R.Q., chapitre S-8). Ces lots sont situés au nord-ouest du boulevard Louis-XIV, à l'est de la rue Astrid.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces projets et modifie en conséquence, pour le territoire visé, le *Règlement de zonage numéro 96-2921* et le *Règlement de lotissement numéro 96-2922*. Il modifie également, pour le territoire visé, le *Règlement sur les dispositions du Règlement de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces verts*, R.R.V.Q. chapitre D-5, afin d'exclure de l'application des articles 6 à 8 de celui-ci l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0497

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2008, R.A.V.Q. 398 - OT2008-013 (Ra-1425)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0498

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le réaménagement d'une portion de l'avenue Royale de l'arrondissement Beauport comprise entre les rues d'Orléans et du Temple et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 404 - AT2008-237 (Ra-1425)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection d'une portion de l'avenue Royale de l'arrondissement Beauport, comprise entre les rues d'Orléans et du Temple, consistant principalement en la démolition du trottoir au nord de l'avenue et en sa reconstruction avec pose d'une bordure de granite ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 100 000 \$ pour les travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0499

Appropriation d'un montant de 10 000 \$ au fonds général de l'agglomération - AT2008-237 (Ra-1425)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,
appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 10 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 404. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0500

Règlement de l'agglomération sur les marchands de biens usagés et les prêteurs sur gages, R.A.V.Q 367, tel que modifié - PO2008-027 (Ra-1425)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les marchands de biens usagés et les prêteurs sur gages, R.A.V.Q.367, tel que modifié.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0501

Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites, R.A.V.Q. 390 - DE2008-120 (Ra-1423)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites, R.A.V.Q. 390.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0502

Règlement de l'agglomération sur l'application du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de site et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 392 - DE2008-120 (Ra-1423)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'application du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de site et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 392.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0503

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux des phases V et VI de renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 397 - EN2008-046 (Ra-1423)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux des phases V et VI de renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q.397.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2008-0504

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,
appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 15.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh